CNIM : éviter un nouveau naufrage

Le groupe industriel CNIM (Constructions Navales et Industrielles de la Méditerranée), basé à la Seyne-sur-Mer (Var), et ses 2 700 salariés se retrouvent à nouveau en danger, avec sa mise sous procédure de sauvegarde judiciaire par le tribunal de Commerce de Paris ce 24 janvier. Une cession par activités est bien en cours, autrement dit « un démantèlement». FO Métaux prend acte d'une décision qui marque l'échec d'une stratégie de l'Etat qui n'a pas su contrôler l'attribution des fonds alloués à l'entreprise.

En 2020, lorsque notre organisation avait tiré la sonnette d'alarme concernant les difficultés du groupe, l'Etat avait fini par intervenir pour sauver ce fleuron technologique, et pour cause : sa filiale CSI, spécialisée dans le développement d'installations de maintenance pour systèmes et instruments de pointe pour la défense et le spatial, qui construit notamment des tubes lanceurs d'engins pour les sous-marins français, avait été reconnue comme stratégique après que FO avait attiré l'attention sur ce point.

Les pouvoirs publics, avec le déblocage de 40 millions d'euros au printemps 2021 et 85 millions d'euros à l'automne, s'étaient enorgueillis d'avoir sauvé la CNIM. Aujourd'hui, Bercy affirme que « L'État, ayant pris acte de l'échec de la stratégie menée, à la suite d'erreurs managériales, ne s'entête pas et prend ses responsabilités pour que les activités soient pérennisées ». En réalité, bien que la CNIM ait été durement éprouvée par la perte de deux appels d'offres vitaux et la conclusion plus tardive que prévue de contrats d'usine clé en main « conduisant la société à diviser par deux ses ambitions commerciales », le soutien de l'Etat s'est révélé insuffisant. Malgré le caractère « stratégique » de l'entreprise, la volonté de laisser libre cours au marché et au capitalisme le plus sauvage n'est pas longtemps restée cachée.

Pour FO Métaux, la cause est entendue : la CNIM doit être sauvée, « coûte que coûte », car le prix que la France aurait à payer pour son naufrage serait bien plus élevé que celui de son sauvetage, mais aussi et surtout parce qu'il n'est pas acceptable que les 2 700 salariés du groupe fassent les frais des erreurs managériales commises et du laxisme de l'Etat en matière de contrôle de ses dépenses.

Paris, le 25 janvier 2022

Contacts :
Caroline CASTETS Délégué syndicale FO CNIM 06.77.46.15.23.
Géraldine NIVON, Secrétaire fédérale en charge des secteurs mécanique, construction métallique, optique et secteurs associés 06.67.12.73. 28.